

Clermont Communauté recrute par voie statutaire ou contractuelle, pour une durée de trois ans renouvelable, la DIRECTRICE / le DIRECTEUR de l'Ecole supérieure d'art (ESACC).

Missions

La directrice / le directeur a pour missions principales de créer les conditions pour un enseignement artistique qualitatif et de diriger l'établissement.

A ce titre, elle / il :

- consolide et fait évoluer les grandes orientations du projet d'établissement ;
- développe le rôle de l'école dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur de l'art contemporain ;
- est responsable du fonctionnement et des résultats de l'établissement dans toutes ses dimensions ;
- accompagne l'ESACC et ses partenaires dans l'accomplissement de la réforme, actuellement engagée, des écoles supérieures d'art, issue du Processus de Bologne.

La direction est assurée dans le cadre de mandats de trois ans, renouvelables.

Profil

Pour assurer ses missions, la directrice / le directeur s'appuie sur quelques capacités indispensables, confirmées par son parcours de formation et/ou professionnel, notamment :

- le management pédagogique, administratif et des personnels
- une excellente connaissance de l'histoire des arts et une implication significative dans la création contemporaine
- une excellente connaissance des enjeux et des préconisations de la réforme européenne des diplômes et de leurs incidences sur les écoles supérieures d'art territoriales en France
- de grandes qualités relationnelles, l'aptitude au travail en réseau et à l'animation de partenariats
- l'analyse et le développement stratégique
- une bonne maîtrise du français (langue officielle) et de l'anglais

Caractéristiques statutaires

Les dispositions réglementaires suivantes s'appliquent :

- Recrutement par mutation, détachement ou voie contractuelle de candidats issus de l'Union Européenne
- Décret no 91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique
- Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- Article L 216-3 du Code de l'Education

Contexte

L'Ecole supérieure d'art de Clermont Communauté (ESACC) est résolument engagée dans la réforme européenne de l'enseignement supérieur des arts plastiques. L'établissement, qui accueille actuellement 160 étudiants, est l'un des sites pilotes français pour proposer un enseignement homologué permettant de délivrer des diplômes de grade Master. Animée par une équipe pédagogique et artistique reconnue et dynamique, elle s'inscrit d'ores et déjà pleinement dans des réseaux de collaboration européens et internationaux. Son projet pédagogique s'appuie sur un choix assumé pour l'option Art et vise le développement d'un pôle de recherche thématique « art et paysage ».

L'ESACC est hébergée dans de nouveaux locaux au cœur du quartier universitaire de la capitale régionale, en plein centre-ville. Sa politique d'expositions, de cours publics et prochainement son offre de formation professionnelle la positionnent comme un acteur majeur de la vie artistique et culturelle en région Auvergne.

Au 1^{er} juillet 2010 l'ESACC sera transformée en établissement public de coopération culturelle (EPCC), dont les membres fondateurs sont l'Etat, Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand. A cette occasion, elle changera de dénomination pour devenir l'Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM). Dans cette perspective, l'école a été dotée d'une organisation administrative appropriée.

Candidatures

Les lettres de candidature + CV sont à adresser, uniquement par voie postale, à :
Monsieur le Président de Clermont Communauté,
64-66, av Union Soviétique
BP 231
F - 63001 Clermont-Ferrand cedex 1

Délai de réception des candidatures : 10 février 2010

Le processus de recrutement comprendra notamment des entretiens et la présentation d'un projet.

Demande de renseignements :
0033(0)4 73 98 35 91 / culture@agglo-clermont.fr
Voir aussi : www.esacc.fr et
www.clermontcommunaute.net